

Conseil communautaire du 24 juin 2025
Liste des délibérations examinées

1. Approbation du procès-verbal du conseil du 1^{er} avril 2025 – PREND ACTE
2. Approbation du procès-verbal du conseil extraordinaire du 13 mai 2025 – PREND ACTE
3. Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - budget principal – APPROUVEE A L'UNANIMITE
4. Affectation du résultat de fonctionnement 2024 - budget annexe des ordures ménagères – APPROUVEE A L'UNANIMITE
5. Budget supplémentaire 2025 - budget principal – APPROUVEE A L'UNANIMITE
6. Budget supplémentaire 2025 - budget annexe des ordures ménagères – APPROUVEE A L'UNANIMITE
7. Budget supplémentaire 2025 - budget annexe Energie renouvelable – APPROUVEE A L'UNANIMITE
8. Collecte des ordures ménagères - création d'un tarif pour les campements sauvages des citoyens français itinérants – APPROUVEE A L'UNANIMITE
9. Mise à jour des tarifs de la taxe de séjour – APPROUVEE A L'UNANIMITE
10. Convention financière de remboursement d'emprunt avec la commune d'Audun le tiche - compétence petite enfance – APPROUVEE A L'UNANIMITE
11. Liquidation de la société coopérative d'intérêt collectif du pôle agroalimentaire transfrontalier nord lorrain – APPROUVEE A L'UNANIMITE
12. Attribution d'une subvention à l'association triathlon grand Villerupt 54 - manifestation T'GIVREE 2025 – APPROUVEE A L'UNANIMITE
13. Attribution d'une subvention à l'association triathlon grand Villerupt 54 - manifestation Fair Play Tour – APPROUVEE A L'UNANIMITE
14. Avenant à la convention de contraintes de service public avec l'établissement public industriel et commercial de l'Arche – APPROUVEE A L'UNANIMITE

Le Président annonce en début de séance, le retrait de la délibération n°15

16. Création de poste de coordinateur convention territorial globale et accueillant lieu d'accueil enfant parent – APPROUVEE A L'UNANIMITE
17. Modification d'un poste de charge d'urbanisme en poste de chargé de mission habitat – APPROUVEE A L'UNANIMITE
18. Dispositif occasionnel et temporaire d'appui opérationnel des agents de la CCPHVA auprès des communes membres ou d'établissement public rattaché à la CCPHVA – APPROUVEE A L'UNANIMITE
19. Mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) – modalités de retenue ou de suppression pour absence – APPROUVEE A L'UNANIMITE
20. Révision du régime des astreintes et approbation du règlement interne des astreintes – APPROUVEE A L'UNANIMITE
21. Révision de l'attribution des cartes cadeaux – APPROUVEE A L'UNANIMITE (7 abstentions)
22. Adhésion au CNAS – APPROUVEE A L'UNANIMITE
23. Convention de partenariat triennal avec les ADIL 54, 55 et 57 – APPROUVEE A L'UNANIMITE
24. Garantie d'emprunt logement social Batigère habitat – opération laboratoire à Micheville – APPROUVEE A L'UNANIMITE
25. Signature d'un avenant 1 au lot 3 déchets cartons du marché d'enlèvement et traitement des déchets collectes à la déchèterie – APPROUVEE A L'UNANIMITE
26. Renouvellement de la convention territoriale globale – APPROUVEE A L'UNANIMITE
27. Projet alimentaire territorial pays haut lorrain (PAT) – passage au niveau 2 – 2025 2030 – APPROUVEE A L'UNANIMITE
28. Compte rendu des décisions prises par le Président par délégation – PREND ACTE



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

001. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL DU 1ER AVRIL 2025

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil, le procès-verbal de la réunion du 1^{er} avril 2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- PREND acte.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

002. APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU 13 MAI 2025

Monsieur le Président soumet aux membres du conseil, le procès-verbal de la réunion du 13 mai 2025.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- PREND acte.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER

A large, stylized handwritten signature in black ink, likely belonging to M. Patrick RISSER.



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

003. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 - BUDGET PRINCIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 ;

VU la délibération n°4 du 1^{er} avril 2025 arrêtant les résultats du compte financier unique 2024 du budget principal de la CCPHVA ;

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement au titre de l'année 2024, arrêté à 184 194,34 €, et repris sur le budget supplémentaire 2025 ;

CONSIDERANT le besoin d'équilibre complémentaire de la section d'investissement au titre de l'année 2025 ;

CONSIDERANT le résultat cumulé de fonctionnement 2024 constaté au compte financier unique s'élevant à 1 208 901,80 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'affecter la totalité du résultat de fonctionnement à la section d'investissement, soit 1 208 901,80 €.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

004. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2024 - BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L2311-5 ;

VU la délibération n°5 du 1^{er} avril 2025 arrêtant les résultats du compte financier unique du budget annexe des ordures ménagères de la CCPHVA ;

CONSIDERANT le besoin de financement de la section d'investissement au titre de l'année 2024, arrêté à 118 857,72 €, et repris sur le budget supplémentaire 2025 ;

CONSIDERANT le résultat cumulé de fonctionnement 2024 constaté au compte financier unique 2024 s'élevant à 202 980,33 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'affecter 118 857,72 € du résultat de fonctionnement à la section d'investissement ;
- INDIQUE que le solde de 84 122,61 € est reporté en section de fonctionnement.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

005. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatif à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU la délibération n°8 en date du 17 décembre 2024 adoptant le budget primitif 2025 de la CCPHVA ;

VU la délibération n°4 en date du 1^{er} avril 2025 adoptant le compte financier unique 2024 du budget principal de la CCPHVA ;

VU la délibération n°3 en date du 24 juin 2025 affectant le résultat de fonctionnement à la section d'investissement ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 4 juin 2025 ;

CONSIDERANT que la reprise des résultats cumulés et des restes à réaliser de la section d'investissement impliquent l'établissement d'un budget supplémentaire ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certains crédits budgétaires d'investissement et de fonctionnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- **ADOpte** le budget supplémentaire 2025 du budget principal de la CCPHVA détaillé comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
011	61521	30	Entretien des terrains	6 500,00 €	
011	611	758	Contrats de prestation de service	3 100,00 €	
011	6227	020	Frais d'actes et de contentieux	21 331,00 €	
65	6561	510	Organismes de regroupement	5 300,00 €	
65	65748	311	Autres personnes de droit privé	100 000,00 €	
66	661131	01	Dettes Communes membres du groupement	61 000,00 €	
65	6561	821	Contribution organismes de regroupement	- 115 000,00 €	
014	739211	01	Attribution de compensation	155 843,00 €	
023	023	01	Virement à la section d'investissement	86 700,00 €	
6091	6091	512	Remboursement sur matières premières et fournitures		23 000,00 €
731	73111	01	Impôts directs locaux		- 21 492,00 €
731	73113	01	Taxe sur les surfaces commerciales		19 232,00 €
731	73114	01	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		4 405,00 €
731	731721	01	Taxe de séjour		7 300,00 €
73	73211	01	Attribution de compensation		- 1 091,00 €
73	7351	01	Fraction compensatoire TFPB et taxe d'habitation RP		7 800,00 €
73	7352	01	Fraction compensatoire de la CVAE		1 300,00 €
74	741124	01	Dotation d'intercommunalité		182 675,00 €
74	741126	01	Dotation de compensation des groupements		- 16 894,00 €
74	7473	758	Subvention Conseil Départemental		3 100,00 €
74	74832	01	Etat compensation exonération CFE		2 100,00 €
74	74833	01	Etat compensation exonération TF		13 339,00 €
74	74772	311	FEDER		100 000,00 €
			total section de fonctionnement	324 774,00 €	324 774,00 €

Section d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
16	168741	01	Dettes Communes membres du groupement	285 000,00 €	
041	1321	01	Etat et établissements nationaux	192 000,00 €	
041	1322	01	Région	5 134 000,00 €	
041	1323	01	Départements	582 000,00 €	
041	13241	01	Communes membres	100 000,00 €	
041	21351	01	Bâtiments publics	559 000,00 €	
041	1311	01	Etat et établissements nationaux		192 000,00 €
041	1312	01	Région		5 134 000,00 €
041	1313	01	Départements		582 000,00 €
041	13141	01	Communes membres		100 000,00 €
041	21351	01	Bâtiments publics		559 000,00 €
024	024	01	Produit de cession d'élémentsd'actif		8 100,00 €
10	1068	01	Excédent de fonctionnement capitalisé		1 208 901,80 €
13	1312	752	Subvention reçue Région		4 200,00 €
16	1641	01	Emprunts et dettes assimilées		- 838 707,46 €
021	021	01	Virement de la section d'investissement		86 700,00 €
45	454110	01	Travaux d'office immeubles en péril	80 000,00 €	
45	454210	01	Travaux d'office immeubles en péril		80 000,00 €
			total section d'investissement	7 406 413,84 €	7 406 413,84 €

Pour extrait conforme,



[Signature]

Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

006. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE DES ORDURES MENAGERES

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatif à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU la délibération n°9 en date du 17 décembre 2024 adoptant le budget primitif annexe du service des Ordures Ménagères de la CCPHVA ;

VU la délibération n°5 en date du 1^{er} avril 2025 adoptant le compte financier unique 2024 du budget annexe des ordures ménagères de la CCPHVA ;

VU la délibération n°4 en date du 24 juin 2025 affectant le résultat de fonctionnement à la section d'investissement ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 4 juin 2025 ;

CONSIDERANT que la reprise des résultats cumulés et des restes à réaliser de la section d'investissement impliquent l'établissement d'un budget supplémentaire ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certains crédits budgétaires d'investissement et de fonctionnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- ADOpte le budget supplémentaire 2025 du budget annexe des ordures ménagères détaillé comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
014	739118	01	Autres restitutions au titre des dégrèvements	2 000,00 €	
011	611	7213	Contrat de prestation de services	24 000,00 €	
023	023	01	Virement à la section d'investissement	91 122,61 €	
002	002	01	Résultat de fonctionnement reporté		84 122,61 €
013	6419	020	Remboursement sur rémunération du		33 000,00 €
			total section de fonctionnement	117 122,61 €	117 122,61 €

Section d'investissement

Chapitre	Article	Fonction	Libellé	Dépenses	Recettes
001	001	01	Résultat d'investissement reporté	110 499,72 €	
21	2158	020	Autres installations et ouillages techniques	708,00 €	
21	2158	7212	Autres installations et ouillages techniques	2 220,00 €	
23	2315	020	Travaux en cours réseaux	5 430,00 €	
21	2158	7211	Autres installations et ouillages techniques	32 300,00 €	
23	2315	020	Travaux en cours réseaux	65 000,00 €	
021	021	01	Virement de la section de fonctionnement		91 122,61 €
10	1068	01	Excédent de fonctionnement capitalisé		118 857,72 €
16	1641	01	Emprunts et dettes assimilées		6 177,39 €
			total section d'investissement	216 157,72 €	216 157,72 €

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

007. BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025 - BUDGET ANNEXE ENERGIE RENOUVELABLE

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-1 à L1612-20 et L2311-1 à L2343-2 relatif à l'adoption et à l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU la délibération n°11 en date du 17 décembre 2024 adoptant le budget primitif 2025 annexe Energie Renouvelable de la CCPHVA ;

VU la délibération n°6 en date du 1^{er} avril 2025 adoptant le compte financier unique 2024 du budget annexe Energie Renouvelable de la CCPHVA ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 4 juin 2025 ;

CONSIDERANT que la reprise des résultats cumulés et des restes à réaliser de la section d'investissement impliquent l'établissement d'un budget supplémentaire ;

CONSIDERANT la nécessité d'ajuster certains crédits budgétaires d'investissement et de fonctionnement.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- ADOpte le budget supplémentaire 2025 du budget annexe Energie Renouvelable détaillé comme suit :

Section de fonctionnement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
6061	011	Fournitures non stcokables	6 000,00 €	
611	011	Sous traitance générale	6 094,29 €	
002	002	Résultat de fonctionnement reporté		12 094,29 €
		total section de fonctionnement	12 094,29 €	12 094,29 €

Section d'investissement

Chapitre	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
21	215318	Electricité - Autres installations à caractère spécifique	2 474,00 €	
001	001	Résultat d'investissement reporté		2 474,00 €
		total section d'investissement	2 474,00 €	2 474,00 €

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

**008. COLLECTE DES ORDURES MENAGERES - CREATION D'UN TARIF POUR LES
CAMPEMENTS SAUVAGES DES CITOYENS FRANCAIS ITINERANTS (CFI)**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la décision n°11 en date du 9 mai 2022 actant la création d'une régie de recettes pour l'encaissement de la mise à disposition de bacs d'ordures ménagères ;

CONSIDERANT la nécessité de prévoir la collecte des ordures ménagères sur les campements sauvages des citoyens français itinérants (CFI) et de prévoir un tarif d'encaissement.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- DECIDE de fixer à 10 € par caravane et par semaine le tarif demandé aux CFI dans le cadre de la collecte des ordures ménagères sur les campements sauvages.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

009. MISE A JOUR DES TARIFS DE LA TAXE DE SEJOUR

VU l'article L5211-21-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°4 du conseil communautaire en date du 28 juin 2023 instituant la taxe de séjour sur le territoire de la CCPHVA et fixant les tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU la modification des tarifs plafonds de la taxe de séjours au titre de l'année 2025, issue de l'indice des prix à la consommation de l'année 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE d'assujettir les natures d'hébergement suivantes à la taxe de séjour « régime réel » selon les tarifs suivants à compter du 1^{er} janvier 2026 :

<u>Catégorie d'hébergement</u>	<u>Tarif 2026</u>	<u>Tarif depuis 2024</u>
Palaces	4,80 €	4,60 €
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	3,50 €	3,30 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles	2,60 €	2,50 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles	1,70 €	1,60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles	1,00 €	1,00 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, Chambres d'hôtes, auberges collectives	0,80 €	0,80 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3,4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures	0,60 €	0,60 €
Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance	0,20 €	0,20 €

- ADOpte le taux de 5 % applicable au coût par personne de la nuitée dans les hébergements en attente de classement ou sans classement ;
- FIXE le loyer minimum, à partir duquel les personnes occupant les locaux sont assujetties à la taxe de séjour, à 5 € par jour ;

- FIXE la période de perception de la taxe du 1er janvier au 31 décembre de l'année ;
- FIXE les dates de reversement de la taxe par les hébergeurs au 15 juillet au plus tard pour les taxes perçues lors du 1^{er} semestre de l'année et au 15 janvier au plus tard pour les taxes perçues lors du 2nd semestre de l'année

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
29 = Total des votes
Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

010. COMPETENCE PETITE ENFANCE - CONVENTION FINANCIERE DE REMBOURSEMENT D'EMPRUNT AVEC LA COMMUNE D'AUDUN LE TICHE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté préfectoral n°2017-DCL/1-039 de modification de statuts de la CCPhVA ;

VU le rapport d'évaluation de charges de la structure d'accueil de la petite enfance, « l'île aux Trésors » ;

VU la mise à disposition du bien immobilier pour l'exercice de la compétence d'accueil de la petite enfance, « l'île aux trésors » ;

CONSIDERANT la demande de la commune d'Audun-le-Tiche visant à inclure le passif dans la convention de mise à disposition des biens immeubles ;

CONSIDERANT l'emprunt n°52 de 1 320 000 € contracté par la commune d'Audun-le-Tiche pour la construction de la Maison de l'Enfance ;

CONSIDERANT le reste à charge de la partie Petite Enfance fixé à 572 430 € conformément aux éléments du bilan de la commune et représentant 43,4 % de l'emprunt initial.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de rembourser à hauteur de 43,4 % les annuités de dette de l'emprunt de financement n°52 ayant pour objet la construction de la Maison de l'Enfance sur la commune d'Audun-le-Tiche à compter du 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au terme du contrat de prêt ;
- AUTORISE le Président à signer la convention jointe à la présente délibération.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

011. LIQUIDATION DE LA SOCIETE COOPERATIVE D'INTERET COLLECTIF DU POLE AGROALIMENTAIRE TRANSFRONTALIER NORD LORRAIN

VU la délibération n°8 du conseil communautaire en date du 4 février 2020 approuvant les statuts et le montant des participations des actionnaires de la société coopérative d'intérêt collectif du nord lorrain ;

VU le procès-verbal des délibérations de l'assemblée générale en date du 17 mars 2025 du conseil d'administration du pôle agroalimentaire du nord lorrain actant la dissolution de la société coopérative d'intérêt collectif du nord lorrain ;

CONSIDERANT le retour financier des parts de la CCPHVA correspondant à 53,59066 % du capital investi après déduction des dettes de la société.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- PREND acte de la dissolution de la société coopérative d'intérêt collectif du nord lorrain ;
- ACCEPTE le retour financier des parts sociales de la CCPHVA, soit 8 145,78 € correspondant à 53,59066 % de chaque action initiale investie (400 €).

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

28 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

**012. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRIATHLON GRAND VILLERUPT
54 - MANIFESTATION T'GIVREE 2025**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le dossier de demande d'une subvention de l'association Triathlon Grand Villerupt 54 pour l'organisation de la T'GIVREE 2025 ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Ne prend pas part au vote : 1 – REHIBI Sébastien)**

- DECIDE d'attribuer à l'association Triathlon Grand Villerupt 54 la somme de 600 € au titre de l'organisation de la T'GIVREE 2025.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
28 = Total des votes
Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

**013. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION TRIATHLON GRAND VILLERUPT
54 - MANIFESTATION FAIR PLAY TOUR**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le dossier de demande d'une subvention de l'association Triathlon Grand Villerupt 54 (TGV54)
pour l'organisation du Fair Play Tour ;

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS
(Ne prend pas part au vote : 1 – REHIBI Sébastien)**

- DECIDE d'attribuer à l'association Triathlon grand Villerupt 54 la somme de 280 € au titre de
l'organisation du Fair Play Tour.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président annonce à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

014. AVENANT A LA CONVENTION DE CONTRAINTES DE SERVICE PUBLIC AVEC L'ETABLISSEMENT PUBLIC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DE L'ARCHE

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2224-1 et L2224-2 ;

VU la délibération n°4 en date du 12 mai 2021 relative à la création d'une régie personnalisée dotée de l'autonomie financière en charge de la gestion de l'Arche ;

VU les délibérations n°12 en date du 17 décembre 2024 et n°34 en date du 1er avril 2025 relative à la convention de contraintes de service public avec l'Arche au titre de l'année 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de modifier le calendrier de versement de la participation de la CCPHVA à l'Arche.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de modifier l'article 4.2 relatif au versement de la participation de la CCPHVA au titre des contraintes de service public imposées à l'Arche et prévoir les versements suivants :

	% de la participation versée
Signature de la convention	50%
Avril 2025	15%
Juin 2025	10%
Juillet 2025	15%
Octobre 2025	10%

- AUTORISE le Président à signer l'avenant joint.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

016. CREATION DE POSTE DE COORDINATEUR CONVENTION TERRITORIAL GLOBALE ET ACCUEILLANT LIEU D'ACCUEIL ENFANT PARENT

VU l'article L331-1 du Code général de la fonction publique ;

VU l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la CCPHVA de créer un emploi permanent de coordinateur Convention Territoriale Globale (CTG) et accueillant Lieu d'Accueil Enfant Parent (LAEP) relevant de la catégorie A ou B de la filière administrative, sociale, médico-sociale ou animation.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de recruter un coordinateur CTG et accueillant LAEP à temps complet sur un contrat projet en catégorie A ou B selon expérience et dont le grade pourra relever du cadre d'emplois des attachés territoriaux, des éducateurs de jeunes enfants, des assistants socio-éducatifs, des animateurs ou des rédacteurs territoriaux sur l'un des grades suivants :
 - attaché territorial, éducateur de jeunes enfants, assistant socio-éducatif, animateur, animateur principal de 2^{ème} classe, animateur principal de 1^{ère} classe, rédacteur territorial, rédacteur principal 2^{ème} classe ou rédacteur principal 1^{ère} classe
- MODIFIE le tableau des effectifs de la CCPHVA de la manière suivante

TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE (CCPHVA)

Tableau actualisé (emploi non permanent)

Fonctions	Grades	Catégorie	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes vacants
			TC	TNC			
Coordinateur CTG et accueillant LAEP Contrat projet	Grade relevant de la catégorie A ou B des filières administrative, sociale, médico-sociale ou animation	AB	X		1	0	1

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

017. MODIFICATION D'UN POSTE DE CHARGE D'URBANISME EN POSTE DE CHARGE DE MISSION HABITAT

VU l'article L331-1 du Code général de la fonction publique ;

VU l'article L332-8 2° du Code général de la fonction publique ;

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

VU le tableau des effectifs de la collectivité ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire pour la CCPHVA de modifier un emploi existant de catégorie A de chargé de mission urbanisme en emploi de chargé de mission habitat relevant de la catégorie A ou B de la filière administrative ou technique, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, des rédacteurs territoriaux ou des techniciens territoriaux.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de modifier un emploi permanent de catégorie A à temps complet de chargé de mission urbanisme en emploi de chargé de mission habitat relevant de la catégorie A ou B de la filière administrative ou technique, relevant du cadre d'emplois des attachés territoriaux, des rédacteurs territoriaux ou des techniciens territoriaux, sur l'un des grades suivants :
 - Attaché territorial, rédacteur, rédacteur principal 2^{ème} classe ou rédacteur principal 1^{ère} classe, technicien, technicien principal 2^{ème} classe et technicien principal de 1^{ère} classe.

Dans l'hypothèse d'un recrutement infructueux de fonctionnaire, l'emploi pourra être occupé par un contractuel sur le fondement et dans les conditions fixées aux articles L332-8 à L332-14 du Code général de la fonction publique ;

- MODIFIE le tableau des effectifs de la CCPHVA de la manière suivante :

**TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE (CCPHVA)**

Tableau actuel

Fonctions	Grades	Catégorie	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes vacants
			TC	TNC			
Chargé de mission urbanisme	Attaché territorial	A	X		1	0	1

Tableau actualisé

Fonctions	Grades	Catégorie	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures		Nombre de postes ouverts	Nombre de postes pourvus	Nombre de postes vacants
			TC	TNC			
Chargé de mission habitat	Grade relevant de la catégorie A ou B de la filière administrative ou technique (hors ingénieur)	AB	X		1	0	1

- PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice ;
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier et à procéder au recrutement de l'agent qui sera affecté à cet emploi.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérauld, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

018. DISPOSITIF OCCASIONNEL ET TEMPORAIRE D'APPUI OPERATIONNEL DES AGENTS DE LA CCPHVA AUPRES DES COMMUNES MEMBRES OU D'ETABLISSEMENT PUBLIC RATTACHE A LA CCPHVA

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

CONSIDERANT la possibilité de recourir ponctuellement et temporairement à l'assistance d'un agent de la CCPHVA.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- DECIDE de valider le principe du dispositif d'appui opérationnel ponctuel et temporaire de certains agents de la CCPHVA auprès des communes membres ou des établissements publics rattachés à la CCPHVA ;
- AUTORISE le Président de la CCPHVA à signer pour la durée de son mandat une convention d'appui opérationnel avec les entités publiques bénéficiaires.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

019. MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJETIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP) – MODALITES DE RETENUE OU DE SUPPRESSION POUR ABSENCE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment l'article 20 ;

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 88 ;

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du 1er alinéa de l'article 88 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 ;

VU le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique d'Etat ;

VU le décret n°2015-661 du 10 juin 2015 modifiant le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

VU la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

VU la circulaire du 3 avril 2017 relative à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale.

VU l'arrêté du 27 août 2015 pris pour l'application de l'article 5 du décret n° 2014-513 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat (primes et indemnités cumulables avec le RIFSEEP)

VU l'avis du Comité Technique en date du 4 octobre 2016 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents territoriaux ;

VU la délibération N° 22 du conseil communautaire du 15 novembre 2016 relative à la mise en place du RIFSEEP ;

VU la délibération N° 14 du conseil communautaire du 19 décembre 2017 relative à la mise à jour du RIFSEEP ;

VU la délibération N° 25 du conseil communautaire du 16 décembre 2021 relative à la mise à jour du RIFSEEP ;

VU l'article 189 de la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 réduisant l'indemnisation des fonctionnaires en congé de maladie ordinaire (CMO) de 100 % à 90 % durant les trois premiers mois du congé ;

VU l'avis du Comité social en date du 23 mai 2025 relatif au sort du régime indemnitaire en cas d'absence ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'appliquer une mise à jour du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) afin de prévoir le sort des primes en cas d'absence.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

- DECIDE du sort du régime indemnitaire en cas d'absence dans les conditions ci-dessous :

Congé de maladie ordinaire	Maintien de l'IFSE et du CIA dans les mêmes proportions que le traitement
Congé de longue durée	Suspension de l'IFSE et du CIA (Application obligatoire -FPE)
Congé de longue maladie et congé de grave maladie	Maintien de l'IFSE à hauteur de 33 % la 1 ^{ère} année puis 60 % les 2 ^{ème} et 3 ^{ème} année (FPE) Suppression du CIA <i>Dérogation dans les trois cas (le cas échéant) : en cas de requalification rétroactive d'un congé antérieurement accordé (exemple CMO) en CLM/CGM, l'agent conserve le bénéfice de l'IFSE versé durant ce congé, avant la requalification.</i>
Congé pour invalidité temporaire imputable au service	Maintien de l'IFSE et du CIA dans les mêmes proportions que le traitement (FPE)
Temps partiel pour raison thérapeutique	Versement de l'IFSE et du CIA au prorata de la quotité du temps partiel pour raison thérapeutique
Période de préparation au reclassement	Suspension de l'IFSE et du CIA
Congés liés aux responsabilités parentales*	Maintien de l'IFSE et du CIA dans les mêmes proportions que le traitement (article L.714-6 du CGFP)

* Congé de maternité, congé de naissance, congé pour l'arrivée d'un enfant en vue de son adoption, congé d'adoption, congé de paternité et d'accueil de l'enfant

- PRECISE que les autres dispositions fixées par les délibérations du 15.11.2016, du 19 décembre 2017 et du 16 décembre 2021 demeurent inchangées.
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Les dispositions de la présente délibération prendront effet au 1^{er} juillet 2025 *(au regard du principe de non-rétroactivité d'un acte réglementaire, au plus tôt dès qu'il a été procédé à sa publication ou affichage ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'État).*

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

020. REVISION DU REGIME DES ASTREINTES ET APPROBATION DU REGLEMENT INTERNE DES ASTREINTES

VU le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur et arrêté du même jour fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes ;

VU le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la fonction publique territoriale ;

VU le décret n°2015-415 du 14 avril 2015, et l'arrêté du même jour, relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

VU l'arrêté du 14 avril 2015 fixant les montants de l'indemnité d'astreinte et la rémunération horaire des interventions aux ministères charges du développement durable et du logement ;

VU l'arrêté du 3 novembre 2015 fixant les taux des indemnités et les modalités de compensation des astreintes et des interventions des personnels affectés au ministère de l'Intérieur ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 23 mai 2025 ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier le régime des astreintes.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de mettre en place les astreintes d'exploitation, de décision et de sécurité, au bénéfice des agents titulaires et contractuels et plus particulièrement l'astreinte d'exploitation : ces astreintes seront organisées sur la semaine complète et toute l'année ;
- DECIDE de fixer la liste des emplois concernés comme suit :
 - Le responsable du service de collecte et de régie
 - L'adjoint au responsable de service
- DECIDE de fixer les modalités de compensation des astreintes et interventions par référence au barème en vigueur fixées par la réglementation pour les agents relevant de la filière technique ;

PERIODE D'INTERVENTION	Personnels ne pouvant prétendre au versement d'I.H.T.S Cadre d'emploi des ingénieurs		Autres cadres d'emploi de la filière technique
	Indemnité d'intervention	<u>OU</u> Repos compensateur majoré (*)	Versement d'I.H.T.S Ou octroi de repos compensateur Majoration du repos compensateur non prévue par les textes
Nuit	22 € / heure	150 %	
Samedi	22 € / heure	125 %	
Dimanche et jour férié	22 € / heure	200 %	
Jour de semaine	16 € / heure		
Repos imposé par l'organisation collective du travail		150 %	

*Les astreintes et les heures d'intervention seront rémunérées si et seulement si les agents présentent un document attestant cette astreinte et/ou des heures d'intervention signé par le N+1.

- DECIDE d'adopter le règlement interne des astreintes ;
- CHARGE monsieur le Président de la mise en œuvre de la présente décision ;
- AUTORISE le Président à prendre et à signer tout acte y afférent.



Handwritten signature of M. Patrick RISSER

Pour extrait conforme,

Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

021. REVISION DE L'ATTRIBUTION DES CARTES CADEAUX

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU l'avis du comité social territorial en date du 8 novembre 2024.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

(Abstentions : 7 - LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, SPIZAK Pierrick, CANZERINI SALVADOR
Hélène (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2))

- DECIDE de maintenir les conditions d'attribution des cartes cadeaux à 6 mois d'ancienneté continu et présence obligatoire en novembre au moment de la commande des cartes cadeaux ;
- DECIDE que pourront bénéficier de ces prestations :
 - Les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ;
 - Les agents contractuels en position d'activité ;
 - Les agents de droit privé en position d'activité ;
 - Les enfants du personnel âgés de moins de 11 ans.
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

022. ADHESION AU CNAS

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la fonction publique ;

VU l'avis du comité social territorial de la CCPhVA en date du 8 novembre 2024 ;

CONSIDERANT une adhésion automatique au CNAS pour tout nouvel agent jusqu'à aujourd'hui ;

CONSIDERANT que le coût de l'adhésion à charge de la collectivité en 2024 s'élevait à 217 euros HT par agent actif et à 141 euros HT pour un retraité.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de continuer d'adhérer au CNAS ;
- DECIDE que pourront bénéficier de ces prestations :
 - Les fonctionnaires territoriaux stagiaires et titulaires en position d'activité ou de détachement
 - Les agents contractuels en activité
 - Les agents de droit privé en activité
- DECIDE qu'une condition d'ancienneté sera exigée pour adhérer au CNAS de la manière suivante :
 - Sans ancienneté pour les agents recrutés sur des postes de permanents et les apprentis.
 - 6 mois continus d'ancienneté pour les agents contractuels recrutés sur des postes de non permanents et pour les agents remplaçants.
 - 2 ans d'ancienneté pour les agents retraités
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Géraud, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

023. CONVENTION DE PARTENARIAT TRIENNAL AVEC LES ADIL 54 55 ET 57

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L366-1 du Code de la construction et de l'habitat.

VU la délibération n°17 du 16 décembre 2021 approuvant la précédente convention ;

VU le Programme d'Orientation et d'Actions approuvé le 25 février 2020 ;

CONSIDERANT que les ADIL 54/55 et 57 sont présente sur le territoire de 2013 ;

CONSIDERANT que les missions de services publics assurées par les ADIL 54/55 et 57 permettent de répondre aux besoins des administrés en matière d'informations-conseil sur l'habitat.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- APPROUVE le projet de convention de partenariat triennal 2025-2026-2027 entre la CCPHVA et les ADIL 54-55 / 57 annexé à la présente délibération ;
- AUTORISE le Président à signer la convention et y apporter toutes modifications d'ordre rédactionnelles ;
- PREVOIT les crédits nécessaires au budget 2025, 2026 et 2027. Le montant sera défini pour l'année N sur une base de 0,12 € / habitant issue du recensement INSEE au 1^{er} janvier de l'année N. Pour l'année 2025, le nombre d'habitants est de 29 401 ;
- DONNE tout pouvoir au Président, ou à son représentant, sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

024. GARANTIE D'EMPRUNT LOGEMENT SOCIAL BATIGERE HABITAT – OPERATION LABORATOIRE A MICHEVILLE

La présente garantie est sollicitée dans les conditions fixées ci-dessous.

VU les articles L2252-1 et L2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 2298 du Code civil ;

VU le rapport établi ;

VU le contrat de Prêt N°163913 en annexe signé entre Batigère Habitat ci-après l'Emprunteur, et la Banque des Territoires (Caisse des dépôts et consignations) ci-après le Prêteur ;

CONSIDERANT que ce projet, situé dans l'Ecoparc de Micheville à Audun-le-Tiche, représente un intérêt communautaire pour la CCPHVA dans le cadre du développement d'une mixité sociale au sein de la zone d'aménagement portée par l'EPA AB ;

CONSIDERANT qu'en contrepartie de cette garantie, la CCPHVA bénéficie d'un droit de réservation dit contingent réservataire.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- ACCORDE sa garantie à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 3 628 000 euros souscrit par l'emprunteur auprès du prêteur, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt N°163913, constitué de trois lignes du prêt :
 - Ledit contrat est joint en annexe de la présente délibération.
 - La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité ;
 - Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.
- S'ENGAGE sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;
- S'ENGAGE pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci ;
- DONNE bénéfice à la CCPHVA d'un droit de réservation dit « contingent réservataire » correspondant à sa hauteur de participation. Le taux maximal par opération étant fixé à 20 % pour les collectivités, la CCPHVA bénéficie de 10 %.

- AUTORISE le Président, ou son représentant, à signer la future convention de gestion en flux du droit de réservation lié à cette opération avec Batigere Habitat et y apporter toutes modifications d'ordre rédactionnel.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
29 = Total des votes
Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérauld, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

025. SIGNATURE D'UN AVENANT 1 AU LOT 3 DECHETS CARTONS DU MARCHE D'ENLEVEMENT ET TRAITEMENT DES DECHETS COLLECTES A LA DECHETERIE

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération n°5 du 12 juillet 2020 désignant les membres de la commission d'appel d'offres ;

VU la délibération n°6 du 12 juillet 2020 fixant les délégations du conseil communautaire, notamment en matière de marchés et d'accords-cadres, modifiée par la délibération n°9 du 13 décembre 2022 ;

VU la délibération n°21 du 24 septembre 2024 relatif à la signature du marché d'enlèvement et traitement des déchets collectés à la déchèterie.

CONSIDERANT que le syndicat mixte des ordures ménagères (SMTOM) a informé la CCPHVA qu'il était en mesure de reprendre le traitement des cartons et d'apporter les soutiens adéquates.

CONSIDERANT qu'un avenant vient supprimer la prestation de traitement du carton du marché attribuée à Suez ;

CONSIDERANT que le marché a une durée de 3 ans et a débuté le 1^{er} janvier 2025 et peut être reconduit d'un an, soit pour finir le 31 décembre 2028 ;

CONSIDERANT que le marché a été conclu pour un montant estimé et maximum de 50 239,26 € TTC pour 3 ans, soit 16 746,42 € TTC par an ;

CONSIDERANT que l'avenant a une incidence financière négative pour la CCPHVA de 6 977,12 € TTC par an et ne nécessite donc pas la réunion et l'avis d'une commission d'appel d'offres.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- DECIDE de retirer la prestation de traitement du carton du marché attribuée à Suez pour autant que son cotraitant Transp. Services garde la prestation de location, collecte et transport des bennes transport et traitement du carton ;
- VALIDE une incidence financière négative pour la CCPHVA de 6 977,12 € TTC par an ;
- AUTORISE le Président à signer un avenant au lot 3 "cartons" du marché relatif à l'enlèvement et traitement des déchets collectés à la déchèterie ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice
18 = Nombre de conseillers présents
12 = Conseillers représentés
29 = Total des votes
Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérauld, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

026. RENOUELEMENT DE LA CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE

VU l'avis favorable du bureau du 20 mai 2025 ;

CONSIDERANT la nécessité de renouveler la Convention Territoriale Globale (CTG) afin de maintenir les subventions sur le territoire ;

CONSIDERANT que le plan d'action de la CTG est modifiable et réajustable à tout moment ;

CONSIDERANT l'absence de chargé de coopération CTG sur les thématiques enfance, jeunesse et vie sociale et la nécessité de mettre en place un pilotage des actions enfance, jeunesse et vie sociale à l'échelle de l'intercommunalité afin de mettre en place le plan d'actions.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- AUTORISE le Président à signer la Convention Territoriale Globale (CTG) pour la période du 1^{er} janvier 2026 au 31 décembre 2030 ;
- APPROUVE le plan d'action de la CTG pour la période 2026-2030 ;
- APPROUVE le schéma pluriannuel dans le cadre du service public petite enfance ;
- DECIDE d'étendre son périmètre à la coordination de la CTG pour les thématiques de l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale et la parentalité ;
- APPROUVE la création d'un poste de coordination CTG à 0,6 équivalent temps plein (ETP) ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

027. PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL PAYS HAUT LORRAIN (PAT) – PASSAGE AU NIVEAU 2 – 2025 2030

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 ;

VU la loi pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous du 13 octobre 2018, dite loi EGAlim ;

VU la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets du 22 août 2021, dite loi Climat et Résilience ;

CONSIDERANT l'avis favorable du bureau communautaire du 25 mars 2025, pour l'engagement dans le niveau 2 du PAT Pays Haut Lorrain et la participation au financement du 0,5 ETP mutualisé estimé pour la CCPHVA à 5 500 € TTC.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES VOTANTS

- AUTORISE l'engagement de la CCPHVA dans le niveau 2 du projet de PAT en partenariat avec la CC Orne Lorraine Confluence, la CC Cœur de Pays Haut, la CA du Grand Longwy ;
- VALIDE le plan d'action du PAT Pays Haut Lorrain (annexé à la présente délibération) et sa mise œuvre ;
- VALIDE la contribution financière annuelle pour le 0,5 ETP mutualisé en charge de l'animation et de la coordination du projet, estimée à 5 500 € TTC ;
- DONNE tout pouvoir au Président sur cette affaire.

Pour extrait conforme,



Le président :
M. Patrick RISSER



COMMUNAUTÉ de COMMUNES
pays haut val d'alzette

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 juin 2025

32 = Nombre de conseillers en exercice

18 = Nombre de conseillers présents

12 = Conseillers représentés

29 = Total des votes

Convocation du 17 juin 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt quatre du mois de juin à dix-huit heures, le conseil communautaire s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil du Laboratoire, à Audun-le-Tiche, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick RISSER, Président.

Etaient présents :

RISSER Patrick (2), BOCEK Claude (2), BRUSCO Stéphan (2), CIMARELLI Daniel (2), FRIIO Marie-Rose, LO PRESTI Carmelo, REHIBI Sébastien, BOUMEDINE Sarah, CANZERINI SALVADOR Hélène (2), CENDECKI Christian (2), COUGOUILLE Marie-Ange (2), FALCHI Antoine (2), FATTORELLI Viviane (2), FELICI René (2), MATTUCCI Gérald, MENICHETTI Fabienne, PETRAUSKAS Daniel (2), SPIZAK Pierrick

Etaient représentés :

BOURSON Jean-Jacques par CIMARELLI Daniel, DESTREMONT Gilles par BOCEK Claude, MEACCI Karine par BRUSCO Stéphan, PETITCLAIR Guillaume par PETRAUSKAS Daniel, ARESI Claire par COUGOUILLE Marie-Ange, BELLUCCI Francine par FELICI René, BODET Judicaële par GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie par CENDECKI Christian, JACQUIN Eric par FATTORELLI Viviane, NARCISI Myriam par CANZERINI SALVADOR Hélène, SPANIOL Paola par RISSER Patrick, STRACH Joana par FALCHI Antoine

Etaient excusés :

BOURSON Jean-Jacques, DESTREMONT Gilles, MEACCI Karine, PETITCLAIR Guillaume, ARESI Claire, BELLUCCI Francine, BODET Judicaële, GUILLOTIN Bruno, GUSTIN-MAYERUS Valérie, JACQUIN Eric, NARCISI Myriam, POKRANDT Frédéric, SPANIOL Paola, STRACH Joana

Secrétaire de séance :

Monsieur Stéphan BRUSCO

Le Président a annoncé à la fin du point n°14, le retrait de la délibération n°15 « instauration d'une amende administrative pour les dépôts contraires au règlement de collecte »

028. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

VU la délibération n°6 du 12 juillet 2020 relative à la délégation d'une partie des attributions du conseil communautaire au Président.

Conformément à l'article L5211-10 du Code général des collectivités territoriales, par lequel le Président rend compte, à chaque réunion de l'organe délibérant, des décisions dans le cadre de sa délégation.

Dans ce cadre, Monsieur le Président informe qu'il a pris les décisions suivantes :

Date de la décision	Numéro de la décision	Compétence	Objet
10.04.2025	07/2025	Habitat	Subvention à des propriétaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, d'EcoRénov' et des ravalements de façades
25.04.2025	08/2025	Aménagement du territoire	Demande de subvention 2025 - Appel à projets « Biodiversité et Paysages - Sensibilisation et Education » - Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle
13.05.2025	09/2025	Habitat	Subvention à des propriétaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, d'EcoRénov' et des ravalements de façades
19.05.2025	10/2025	Environnement	Remboursement point d'apport volontaire copropriété

Date de la décision	Numéro de la décision	Compétence	Objet
05.05.2025	11/2025	Marché public	Signature d'un marché de Mission de conseiller Territoire Engagé Transition Ecologique
05.05.2025	12/2025	Marché public	Signature d'un marché de réalisation de diagnostics structurels dans le cadre de la réhabilitation du système d'alimentation en eau potable
19.05.2025	13/2025	Marché public	Signature d'un marché de réalisation de diagnostics structurels dans le cadre de la réhabilitation du système d'alimentation en eau potable
20.05.2025	14/2025	Habitat	Subvention à des propriétaires dans le cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, d'EcoRénov' et des ravalements de façades
27.05.2025	15/2025	Marché public	Signature d'un marché d'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture d'un hangar d'une puissance de 32 kWc

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

- PREND acte.

Pour extrait conforme,



Handwritten signature of M. Patrick RISSER.

Le président :
M. Patrick RISSER